

N°3

Septembre 2023



Pays Gentiane

Communauté de Communes

La Lettre d'Infos

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS GENTIANE

Au sommaire...



Place de la gare
15400 RIOM-ES-MONTAGNES
Tél : 04.71.78.29.50

02 | Le mot de la Présidente
03 | Environnement
04-05 | Habitat – Logements
06 | Enfance – Jeunesse
07-08 | Economie

09-10-11 | Culture
11 | Tourisme
12 | Développement et cadre de vie
13 | Accompagnement numérique
14 | Services et santé



<http://www.pays-gentiane.com>



Communauté de Communes
du Pays Gentiane



EDITO

J'ai le plaisir de vous retrouver au travers de cette troisième édition de notre lettre d'informations. Comme vous le savez, la Communauté de communes du Pays Gentiane a à cœur de partager avec l'ensemble de ses habitants et usagers, les projets et actions qu'elle met en œuvre chaque jour, au service de son territoire et de l'amélioration du cadre de vie de tous.

Forte de son rôle majeur dans le développement et l'attractivité de la Communauté de communes, la collectivité n'a de cesse de poursuivre ses actions sur différentes thématiques et de développer des projets à court et long termes. Comme vous le verrez au fil des pages de cette lettre, de nombreux axes, présentés lors de la précédente lettre d'informations, ont été développés ces derniers mois et de nouveaux ont émergé et auront un impact fort pour le territoire. La question environnementale est un axe majeur de nos réflexions et nous poursuivons nos efforts pour réduire du mieux possible l'impact de notre quotidien sur la biodiversité et l'environnement. Notre compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations nous permet d'être au chevet de nos bassins versants et de travailler sans concession à la protection de cette ressource aussi essentielle que fragile ! Nos actions pour l'amélioration du traitement de nos déchets et du fonctionnement de nos déchetteries sont aussi importantes pour viser une organisation qui soit la plus respectueuse possible. Dans la même optique, la Communauté de communes du Pays Gentiane a fait le choix de prolonger son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, outil indispensable au renouvellement des logements du territoire et à la réduction des passoires thermiques, encore très nombreuses.

Comme vous pourrez le voir en parcourant les prochaines pages, la Communauté de communes du Pays Gentiane a souhaité revoir sa politique culturelle et patrimoniale. La culture est un élément essentiel de l'attractivité d'un territoire et une véritable force pour le cadre de vie de ses habitants. Nous avons donc fait le choix d'affirmer le rôle de pilote dans la conduite de cette politique et de continuer à offrir aux administrés un service culturel de qualité et accessible au plus grand nombre. Aussi, cette prochaine saison 2023-2024 visera à proposer une programmation riche, variée et détonante composée de spectacles, de concerts, de théâtre mais également de la présence de plusieurs artistes en résidence. Point fort de cette année, la saison sera entièrement gratuite pour tous les publics afin de permettre à tout un chacun d'avoir accès facilement et sans frein à l'offre culturelle sur le territoire. Ce choix de gratuité, en plus d'être cohérent avec les volontés de la collectivité, est également l'occasion de s'aligner sur la gratuité de notre Micro-Folie qui a ouvert ses portes au cinéma communautaire du Pays Gentiane depuis le début d'année.

Le dispositif « Petites Villes de Demain » continue également son chemin sur les deux bourgs centres du territoire que sont Riom-ès-Montagnes et Condat et commence à voir émerger ses premiers projets. Parmi eux, un projet structurant et d'envergure porté par la Communauté de communes via la création de notre futur « Pôle Intercommunal des Services et de la Famille ». Véritable point fort et rayonnant pour notre territoire, ce projet de Pôle sera un atout pour améliorer l'offre de services à toute la population du Pays Gentiane, notamment, en développant l'offre de services aux familles et aux jeunes !»

Bonne rentrée à tous et une agréable fin d'année.
Bonne lecture,

Valérie CABECAS,
Présidente de la Communauté de Communes
du Pays Gentiane

Les déchetteries du Pays Gentiane :

Le service du SPANC ne change pas

Le Service d'Assainissement Non Collectif (ANC) est un service de la Communauté de Communes du Pays Gentiane chargé d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'ANC et de contrôler ces installations en vue d'assurer la salubrité publique et la préservation de l'environnement. L'ANC vise à prévenir plusieurs types de risques, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux, à sécuriser les habitants au sein de leur espace domestique et ainsi limiter les pollutions et protéger les cours d'eau et la nappe phréatique. Depuis le 1er juillet 2022, les tarifs pratiqués par la Communauté de Communes du Pays Gentiane ont évolués et sont les suivants :

- **Diagnostic Vente** 200 €
- **Diagnostic Conception** 110 € et **Implantation** 150 € soit 260 €.
- **Diagnostic Réalisation** 150 €

Pour plus de renseignements

Contactez Valérie Basset

✉ compta@pays-gentiane.com



On n'oublie pas le tri sélectif !

Depuis le 1er octobre 2022, le tri s'est simplifié !

Le recyclage et la valorisation des déchets s'imposent à toutes et à tous pour maîtriser l'utilisation de nos ressources, protéger notre environnement et réduire la quantité d'ordures ménagères enfouies. Pour rappel, en 2021, 10 940 tonnes de déchets (soit 260 kg par habitant !) ont été enfouies dans le casier du centre de traitement, sur le site des Cramades à Saint-Flour ! Les élus du SYTEC et des 3 communautés de communes membres du syndicat, Saint-Flour Communauté, Hautes Terres Communauté et la Communauté de Communes du Pays Gentiane, se sont mobilisés pour simplifier les gestes de tri sur tous les territoires de l'Est Cantal.

Depuis le 1er octobre 2022, le tri des déchets recyclables est beaucoup plus simple. Vous pouvez désormais mettre dans les points d'apport volontaire et conteneurs jaunes, tous les emballages comme les pots de yaourt, boîtes, barquettes, films plastiques, bouteilles et flacons en plastique, bouchons et capsules métalliques, les papiers et cartonnets, et d'autres encore, avec une consigne simple :

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

Un mémo-tri distribué sur tout le territoire vous fournit toutes les explications pour un tri efficace et facile, afin d'adopter les bons gestes au quotidien. La mobilisation de toutes et de tous est nécessaire pour réussir ensemble ce nouveau défi du tri des déchets. Le SYTEC et les communautés de communes seront là pour vous accompagner !



La GEMAPI : Une compétence élémentaire de la communauté de communes pour la ressource en eau

Ces dernières années ont pu voir des événements climatiques forts s'abattre sur notre territoire, allant des fortes crues de septembre 2021, aux périodes d'étiages sévères de 2020 et 2022. Aujourd'hui, il apparaît plus important que jamais de travailler collectivement sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau sur le Pays Gentiane. A ce titre, la collectivité possède la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Les rivières ne connaissant pas les frontières administratives, la communauté de communes s'étend sur deux bassins versant qui sont le bassin de la Rhue (73%) et le bassin de la Sumène (27%). Etant situé en tête de bassin de la grande entité « Dordogne amont », les enjeux du territoire sont multiples. Les programmes d'actions en cours ou phase d'élaboration permettront de traiter divers sujets, allant d'aménagements agro-pastoraux, la restauration de la continuité écologique, la lutte contre les pollution diffuses ou encore la restauration des zones humides.

Des premiers travaux sur le bassin de la Rhue !

Dans le cadre d'un appel à projets zones humides, lancé par l'agence de l'eau Adour-Garonne, des premiers travaux agro-pastoraux ont vu le jour sur le plateau du Limon pour de la création de points d'abreuvement et mise en défens de cours d'eau. Chez un exploitant volontaire, ces aménagements ont été réalisés afin de concilier élevage et protection de la ressource en eau. Un partenariat gagnant-gagnant pour une adaptation des pratiques aux changement climatiques globaux.



Propriétaire, gestionnaire ou utilisateur en bordure de cours d'eau ?

Dans le cadre des missions de la communauté de communes, les techniciens rivières du territoire peuvent vous renseigner sur les possibilités d'actions en bord de cours d'eau ou zone humide.

Pour toute question attrait à la rivière, n'hésitez pas à prendre contact avec eux.

Pour plus de renseignements

Contactez Mathieu Le Pavoux

Technicien milieux aquatiques, compétence GEMAPI, entente du bassin versant de la Rhue

☎ 06 31 12 06 93

✉ gemapi@pays-gentiane.com

Opération programmée d'amélioration de l'habitat

A la fin de l'année 2022, la Communauté de communes du Pays Gentiane a prolongé sa convention 2021-2023 la liant avec l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) pour les années 2023 et 2024. L'objectif était, en effet, de maintenir les aides aux propriétaires occupants et bailleurs dans l'amélioration de leurs logements (rénovation énergétique, adaptation, confort, travaux ...), et permettant de prétendre à des aides de l'ANAH jusqu'à 50% et d'une aide de la communauté de communes à hauteur de 10%.

Un programme pour l'amélioration de l'habitat :

Vous êtes propriétaire ? Valorisez votre patrimoine

Vous êtes investisseur ? Devenez propriétaire et bénéficiez de subventions pour réhabiliter des logements

L'OPAH-RR du Pays Gentiane couvre l'ensemble des 17 communes membres et s'adressent aux propriétaires occupants et/ou bailleurs dans leurs travaux de réhabilitation lourde (vacant ou indigne), travaux d'amélioration énergétique, travaux pour la sécurité/salubrité de l'occupant ou encore d'adaptation du logement au vieillissement et/ou handicap. L'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat permet d'octroyer des aides (subventions Anah, Communauté de Communes du Pays de Gentiane, caisses de retraite, fiscalité...).

Les thématiques phares du programme :

Travaux de réhabilitation et d'amélioration (Gros œuvre, remise aux normes, aménagements etc.)

Économies d'énergie (isolation, chauffage, menuiseries etc.)

Accessibilité et adaptation aux personnes à mobilité réduite.

A votre tour, bénéficiez d'un accompagnement gratuit et personnalisé, auprès du bureau d'études OC'TEHA, équipe chargée de l'animation du programme.

- Une information et un conseil adapté et individualisé

- Un conseil technique, financier et administratif d'aide à la décision

- Un accompagnement personnalisé pour l'élaboration des dossiers de demande de financements et un suivi de l'élaboration à l'aboutissement du projet tant technique et financier



Un bilan 2022 encore satisfaisant démontrant le fort besoin du territoire

Des mesures incitatives ont été mises en place afin d'encourager les propriétaires à entreprendre des travaux de rénovation. En 2022, plus de 463 594,00€ HT de travaux ont été réalisés, dont la grande majorité par des artisans locaux. Au 31 décembre 2022, ceux ne sont pas moins de 240 799,00€ (hors caisse de retraite) de subventions qui ont été accordées grâce à l'OPAH-RR du Pays Gentiane. En moyenne, le montant des subventions représente 52% du coût total des travaux.

Exemple de réalisation dans le cadre de l'OPAH-RR du Pays Gentiane

En 2022, OC'TEHA a suivi un dossier « précarité énergétique » sur la commune de Riom-ès-Montagnes. Les propriétaires, aux ressources très modestes, souhaitent remplacer une vieille chaudière à fioul par une pompe à chaleur, les menuiseries bois simple vitrage par des menuiseries PVC double vitrage et isoler les murs du logement. Grâce à l'accompagnement d'OC'TEHA, les propriétaires ont pu faire le choix d'un bouquet de travaux permettant d'obtenir un gain énergétique de 54% et donc de passer d'une classe G à une classe B (travaux permettant de sortir du statut dit de « passoire thermique »). Le montant des travaux HT s'élevait à 32 658,84€ TTC. Les propriétaires ont alors pu bénéficier d'une aide de 15 000,00€ de l'ANAH (50% du plafond de travaux définis à 30 000,00€), d'un bonus « sortie de passoire » de 1500,00€, d'une aide plafonnée de 1000,00€ de la Communauté de communes, du CEE Chauffage de 5 000,00€. Ainsi, le bouquet de travaux a globalisé une aide publique de 22 500,00€ (soit 69%) pour un reste à charge de 10 158,84€.





VIGILANCE AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE!

Où se renseigner :

Pour s'y retrouver, la meilleure solution reste encore de contacter les services publics gratuits, mis en place par les collectivités (Département, Communauté de communes ...) pour vous accompagner dans vos projets. Pour toutes questions, n'hésitez pas à prendre contact avec les services d'OC'TEHA pour tout savoir sur les aides dont vous pouvez bénéficier afin de rénover, améliorer ou adapter votre logement !

**Vous pouvez joindre des
conseillers habitat au
04.71.45.62.12.**

**Il y a également la possibilité de
venir les rencontrer lors de leurs
permanences, place de la Gare à
Riom-ès-Montagnes, uniquement
sur rendez-vous.**



Attention

**au démarchage téléphonique sur
la rénovation énergétique !**

Certaines entreprises démarchent téléphoniquement les particuliers, en se revendiquant d'organismes officiels (**Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)**, Conseil Régional d'Auvergne, Conseil Départemental du Cantal, Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), Communauté de communes, Mairies par exemple).

Or **aucun de ces organismes publics** ne pratique de sollicitations commerciales par téléphone, courriel, courrier ou visite à domicile.

*Ne communiquez jamais
de données personnelles
par téléphone comme
votre identifiant fiscal
ou vos coordonnées
bancaires !*

ATTENTION AU DÉMARCHAGE ABUSIF :

Depuis la loi n°2020-901 du 24 juillet 2020, le démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique est interdit par la loi !

Malheureusement, on ne peut que constater l'augmentation constante de ces contacts frauduleux d'entreprises prétendant être mandatées par un organisme public. Il est important de rappeler que les services publics ne démarchent jamais que ce soit par internet, par téléphone ou au domicile. Certaines offres sont alléchantes comme les propositions d'isolations à 1€. Pour autant, elles sont souvent synonymes de prestations amoindries voir dangereuses (mauvais matériaux, absence de diagnostic ...), de manipulation des propriétaires par des entreprises non éligibles qui finissent par disparaître dans la nature ou encore d'extorsion d'informations personnelles en faisant remplir des questionnaires très précis.

Le SPPEH, ou comment favoriser la rénovation énergétique et l'adaptabilité de nos logements dans le Cantal

Le Département du Cantal, les communautés de communes et la Région se sont réunis afin de mettre en place un « Service Public de Performance Energétique de l'Habitat dans le Cantal (SPPEH) » pour accompagner dans vos démarches pour baisser votre consommation d'énergie, promouvoir les énergies renouvelables et matériaux écoresponsables et diminuer l'impact carbone du Cantal. Le SPPEH a pour objectif de s'adresser à l'ensemble des ménages (propriétaires occupants, bailleurs, locataires, copropriétés, quels que soient les revenus) ainsi que le petit tertiaire privé (moins de 1000m² et moins de 10 salariés), et de leur proposer un parcours d'accompagnement allant de la simple information, au conseil personnalisé avant et pendant travaux. Véritable service public de proximité, il propose aux usagers un guichet unique sur la question de la rénovation de l'habitat en répondant directement à leurs questionnements ou en les redirigeant en cas d'éligibilité à un dispositif déjà en cours sur leur territoire (OPAH par exemple).

Les conseillers de CANTAL
RENOV ENERGIE sont donc à
votre écoute pour :

- Vous orienter sur le meilleur dispositif adapté selon votre projet et votre situation personnelle
- Réduire votre facture énergétique
- Rénover en agissant pour la planète et le climat
- Améliorer votre confort thermique
- Être accompagné par un service public
- Vous informer sur les démarches écoresponsables dans le bâtiment
- Apporter des conseils financiers, techniques ou juridiques.

Horaires d'ouverture
du Lundi au Vendredi
de 9h-12h et de 13h30 à 17h

☎ 04 71 46 49 00
✉ renovernergie@cantal.fr



Grandir en Pays Gentiane

La Convention Territoriale Globale

La Communauté de communes du Pays Gentiane poursuit son engagement dans ce dispositif partenarial dans le but d'améliorer l'offre de services aux familles et aux jeunes. Signée en 2021, la CTG consistait en l'élaboration d'un projet social visant à répondre au mieux aux besoins du territoire, d'améliorer et mettre en lumière les structures existantes, de créer de nouveaux espaces, de favoriser le dialogue entre les acteurs du territoire et de garantir l'implication des structures et le partage d'information.

Lors de sa constitution, plusieurs fiches actions ont été rédigées afin de définir les orientations et objectifs de la Communauté de communes :

- **Développer les services** destinés aux adolescents,
- **Développer les solidarités** intergénérationnelles,
- **Créer des espaces** dédiés aux familles et au lien parents/enfants,
- **Améliorer l'accessibilité** et l'adaptation de l'offre de services pour les personnes en situation de handicap,
- **Dynamiser et valoriser** le tissu associatif,
- Accompagner les publics éloignés du numérique,
- **Renforcer la lisibilité** de l'offre sur le territoire et améliorer l'accès aux services,
- **Renforcer et aider** le Relais Petite Enfance à se développer auprès des parents et assistants maternels,
- **Mettre en lien** les différentes structures petite-enfance et enfance-jeunesse.

Dans ce cadre, la Communauté de communes du Pays Gentiane avait fait le choix de reprendre en gestion interne, ses services petite-enfance et enfance-jeunesse à savoir l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Les graines de Gentiane », le Relais Petite Enfance (RPE) et la Micro-Crèche « Les Petites Graines de Gentiane » ouverte depuis le mois d'octobre 2022.



Quoi de neuf ?

Le dispositif est piloté par le coordinateur CTG, cofinancé par la CAF, qui a pour missions de définir et mettre en place les actions validées sur le territoire et de piloter le pôle enfance-jeunesse-famille et donc les 9 agents placés sous sa responsabilité.

Le 1er juillet 2023, Monsieur Sébastien Fustier a intégré les services de la Communauté de communes du Pays Gentiane sur ces missions CTG.

Contactez Sébastien Fustier
coordinateur CTG

☎ 04 71 78 29 50

✉ ctg@pays-gentiane.com

Voici ces 3 services plus en détails :

Relais Petite Enfance (RPE)

Lieu d'information, de rencontre et d'échange, le RPE s'adresse à la fois aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel.

Il est ouvert du lundi au vendredi et propose différentes activités tout au long de l'année.

Animatrice Hélène Canal

☎ 04.71.67.40.95

✉ rpe@pays-gentiane.com

📍 Hall de la mairie de Riom Es Montagnes

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Les graines de Gentiane »

Prend en charge les enfants de 3 à 11 ans sur les temps périscolaires de 16h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 7h30 à 18h30 les mercredis et les enfants de 3 à 11 ans et les jeunes de 12 à 15 ans sur les temps extrascolaires de 7h30 à 18h30. Les enfants et jeunes du territoire pourront retrouver les animateurs pour pratiquer différentes activités sportives, artistiques et culturelles, des temps de jeux ainsi que des sorties extérieures ou mini-camp.

Responsable:
Sandra Veschambres

Animateurs : Loïc, Audrey, Laura

☎ 04.71.78.22.30

✉ alsh@pays-gentiane.com

📍 École G POMPIDOU
à Riom Es Montagnes

Micro-crèche intercommunale « Les petites graines de Gentiane »

La micro-crèche accueille jusqu'à 10 enfants par jour, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Une équipe composée d'une référente technique, d'une auxiliaire de puériculture et d'assistantes petite-enfance sont là pour accompagner vos enfants âgés de 10 semaines à 3 ans tout au long de la journée.

Responsable : Agnès Gremillet - Equipe : Sarah, Laura V, Christelle, Laura G, Hélène C

📍 13 rue du Dr MARY à Riom Es Montagnes

☎ 07 85 84 90 18

✉ creche@pays-gentiane.com



ECONOMIE



Qu'est-ce que l'aide aux entreprises ?

La Communauté de Communes du Pays Gentiane a décidé de soutenir les activités industrielles, commerciales et artisanales sur son territoire par l'octroi d'aides aux entreprises et aux commerces de son territoire.

Ce dispositif d'aide s'inscrit en complément des aides apportées par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et les fonds européens via le programme LEADER porté par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

L'enveloppe annuelle dédiée à ce régime d'aide sera validée par délibération du Conseil Communautaire.

Peuvent bénéficier d'une aide directe de la Communauté de Communes du Pays Gentiane, toutes les entreprises qui répondent aux 3 critères suivants :

- Petites entreprises (au sens communautaire) de moins de 50 salariés ;
- Siège social sur l'une des 17 communes de la Communauté de Communes du Pays Gentiane ou disposant d'une unité de production ou d'exploitation sur le territoire ;
- Entreprises inscrites à la Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA), à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ou au Registre du Commerce.

Les trois critères ci-dessus sont cumulatifs.



Quels sont les projets éligibles ?

- Création d'activité avec un minimum de dépenses de 5 000 € ;
- Reprise, transformation et extension avec un minimum de dépenses de 10 000 €.

Sont considérés comme projets de reprise les projets qui consistent à racheter une entreprise déjà existante.

Quels sont les travaux éligibles ?

- Réalisation de travaux de mises aux normes, de sécurité du travail des bâtiments liés à l'activité dans le cadre d'une création et d'une reprise ;
- Acquisition de biens d'équipements ;
- Modernisation de l'outil d'activité ;
- Acquisition de matériel roulant et informatique liés à l'activité, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une diversification de l'activité ;
- Construction de bâtiments neufs ou extensions.

Seules les dépenses d'investissement rentrant dans ce cadre sont éligibles. Les dépenses de fonctionnement ne sont pas éligibles.

Quel est le montant des aides ?

Le montant de l'aide s'élève à 10% du montant des dépenses éligibles.

Le plafond maximum de l'aide est fixé à 5 000 € par projet. Le plancher de l'aide est fixé à 500 € par projet. Une même entreprise peut effectuer plusieurs demandes. Le montant des aides additionnées ne peut dépasser 5 000 € sur une période de 3 ans. L'octroi des aides est affecté en priorité aux demandeurs qui créent de l'emploi ou permettent de le maintenir en cas de reprise.



Quelques chiffres à retenir :

Au premier semestre 2023, la Communauté de communes du Pays Gentiane avait accompagné 21 entreprises depuis le lancement du fond de concours en 2020
pour un montant total d'aides versé de près de 70 000,00€.

Pour plus de renseignements

☎ 04 71 78 29 50

ECONOMIE

Signature Contrat Région

Dès le printemps 2022, les élus régionaux avec les maires et Présidents d'EPCI de chaque territoire ont lancé une phase d'identification des projets d'investissement structurants sur chaque commune. A l'issue de cette phase de dialogue un Contrat Région a pu être élaboré au bénéfice des communes, de leurs opérateurs et in fine du territoire et de ses habitants. Le Contrat Région pour le territoire du Pays de Gentiane a été approuvé lors de la commission Permanente de mars 2023. Il contient plusieurs projets pour un montant total de 310 000 €, avec une enveloppe totale de 472 000 € : - Communauté de communes du Pays de Gentiane : Création d'un pôle intercommunal des services et de la famille – 150 000 € - Le Claux : Réfection des toitures et isolation des gîtes – 60 000€ - Riom-ès-Montagne : Rénovation de la Grange du Sedour en salle multi-activité et danse – 100 000 € Ce Contrat Région présente les investissements de la Région sur des projets structurants, souvent à dimension intercommunale, auxquels viendront naturellement s'ajouter des financements dans le cadre d'autres dispositifs sur beaucoup d'autres projets portés par les communes au plus près des besoins des habitants. Pour rappel, lors du précédent mandat (2016 – 2021), la Région au travers de son dispositif Contrat Ambition Région a aidé le territoire à hauteur de 472 000 € avec 7 opérations soutenues. Au titre du Bonus Ruralité, c'est 253 622 € qui ont été attribués pour 14 opérations soutenues. Au titre du Bonus Bourgs-centres, 2 opérations ont été soutenues pour un montant total de 53 000€. En complément de ces aides, 25 opérations ont été soutenues au titre du Bonus Relance 2020 – 2021 pour un montant de 649 113 €. La commune de Menet a bénéficié d'une aide de 73 424 € d'aide dans le cadre du dispositif Village Remarquables. La signature a eu lieu vendredi 2 juin 2023 à Riom-ès-Montagnes en présence des maires du territoire, et de Bruno FAURE, Conseiller Régional spécial délégué au territoire de l'Auvergne.



Signature Contrat Cantal Développement

Valérie CABECAS, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Gentiane et Bruno FAURE, Président du Conseil Départemental du Cantal ont signé en début d'année, le nouveau Contrat Cantal Développement pour la période 2022 – 2027, en présence de François BOISSET, maire de Riom-ès-Montagnes et Chrystèle SERRE, maire de Montboudif. Toujours avec pour objectifs d'aider au développement du territoire et de le rendre plus attractif, le Conseil Départemental mobilise plus de 34 millions d'euros sur 6 ans répartis sur plusieurs dispositifs. Parmi eux, le Contrat Cantal Développement consacre une enveloppe de 12 211 850 € pour la période 2022 – 2027. Il permet le soutien de projets structurants à l'échelle de chaque Établissement Public de Coopération intercommunale (EPCI) du Département, selon les spécificités et atouts de chacun (taux de subvention maximum de 30%) ainsi que les projets communaux s'ils sont de dimension intercommunale.

Pour la Pays Gentiane, le Conseil Départemental a ainsi alloué 694 226 € au Contrat Cantal Développement qui concerne 3 projets :

La création d'un « Pôle Intercommunal de Services et de la Famille » à Riom-ès-Montagnes pour un coût estimé de 2 750 000 € sur lequel le Département s'engage à hauteur de 619 226 €. Ce projet doit permettre à la Communauté de Communes d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de sa Convention Territoriale Globale et du Programme Petites Villes de Demain. Pour cela, un lieu unique permettant de regrouper l'intégralité de l'offre de services s'adressant à l'ensemble de la population, dont les familles et jeunes du Pays Gentiane, sera créé à Riom-ès-Montagnes, commune principale et centrale. Ce guichet unique participera à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et usagers et contribuera à l'attractivité du Pays Gentiane ; il regroupera notamment les services de la Communauté de Communes et de l'espace France Service, les structures de la Petite Enfance/Enfance/Jeunesse (ALSH et RPE), un lieu d'Accueil Enfants-Parents, un espace dédié aux adolescents, des bureaux pour l'accueil d'un référent jeune et pour le CLIC du Haut Cantal. La modernisation de l'école élémentaire à Riom-ès-Montagnes, dont le coût total des travaux est estimé à 350 000 €. Le Conseil départemental apportera un soutien de 50 000€.

La réhabilitation d'un bâtiment en local commercial à Montboudif : un soutien du Département de 25 000 € pour un coût des travaux évalué à 100 000 €. L'objectif est de créer un café-bar multiservices, avec un point de restauration rapide. Ce sera un lieu d'échanges et de vie à destination des habitants mais également des touristes.

Un nouvel élan dans la politique culturelle du Pays Gentiane :

La Communauté de communes du Pays Gentiane a fait le choix d'établir de nouvelles orientations dans sa politique culturelle et patrimoniale. Orientations inscrites dans un nouveau « Projet culturel de territoire – 2023-2026 ». L'année 2023 a connu des évolutions importantes qui permettront à la Communauté de communes d'en faire une année de transition, de réflexion et d'expérimentation, en se repositionnant comme pilote de la politique culturelle et patrimoniale de son territoire, identifié par l'ensemble des habitants et des usagers du Pays Gentiane. Grâce à ses nouvelles orientations et à l'affirmation de sa volonté, la collectivité vise à développer un projet culturel intercommunal cherchant à faciliter l'accès à la culture pour tous, favoriser la création et l'innovation sur son territoire mais également de le faire rayonner à travers sa culture, son patrimoine et son identité.

L'idée est également de reconnecter les habitants avec les richesses patrimoniales qui les entourent, de les sensibiliser et de valoriser la qualité de vie du Pays Gentiane. Le nouveau schéma culturel de territoire validé par le Pays Gentiane, présente les différents champs d'intervention du pôle, répartis en 4 axes :

- Développement culturel et artistique ;
- Fonctionnement et animation de la Micro-Folie ;
- Valorisation et sensibilisation patrimoniale ;
- Réseau, partenariats et communication.

Au sein de l'intercommunalité, le pilotage du volet culturel et patrimonial est donc placé directement sous la Présidence de la Communauté de communes. Appuyée par la Vice-Présidence en charge de la thématique, la commission dédiée a pour mission de se réunir régulièrement afin de définir les grandes orientations annuelles, valider les propositions de programmation, répartir les enveloppes budgétaires ... D'un point de vue technique, le nouveau Schéma Culturel du Pays Gentiane sera conduit par l'agent en charge de la coordination du pôle culture-patrimoine et de l'animation de la future micro-folie. Il a pour missions de mettre en œuvre la politique culturelle du Pays Gentiane, de traduire les volontés des élus, de créer, développer et entretenir les partenariats avec les différents acteurs.

FONDATION DU PATRIMOINE

Besoin d'aide pour restaurer votre patrimoine ?

	PROPRIÉTAIRES PRIVÉS	COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS
Quel outil ?	Le label	L'appel aux dons
Quel type de patrimoine ?	Patrimoine bâti visible depuis la voie publique, ni inscrit ni classé aux Monuments Historiques	Éléments du patrimoine bâti, mobilier ou naturel protégés ou non protégés aux Monuments Historiques
Quelle aide ?	Subventions et possibilité d'avantages fiscaux	Réductions d'impôts pour les donateurs Possibilité de subvention en complément de la collecte de dons

Contactez nous !
Fondation du patrimoine - Délégation Auvergne
auvergne@fondation-patrimoine.org | 04 73 30 90 01
www.fondation-patrimoine.org

Un nouveau prestataire pour l'appui technique et logistique dans la mise en œuvre de la programmation culturelle :

En 2022, le travail de réflexion mené par la Commission Culture et les élus du territoire, a mené à la validation d'un choix de mise en œuvre bipartite de la programmation culturelle. En complémentarité des actions et du rôle du coordinateur culturel du Pays Gentiane, il a été acté le recours à un prestataire externe ayant pour missions de participer à la mise en œuvre logistique et technique de la programmation culturelle (recherche d'artistes, aide au montage des dossiers de financement, proposition de programmation en cohérence avec le budget alloué, organisation de résidences artistiques et culturelles à destination de tous les publics, l'accueil, la gestion et l'organisation des artistes, l'organisation technique et logistique des événements et la gestion du matériel, l'accueil du public lors des événements programmés...).

Arrivée au terme de sa convention-résidence qui l'a lié à l'Association Euroculture, la Communauté de communes du Pays Gentiane a décidé de relancer un marché en ce sens. C'est donc désormais l'Association « La P'tite Châtaigne » qui assurera ce rôle de soutien et d'appui à la collectivité en la secondant efficacement dans la construction de sa saison culturelle 2023-2024 et dans la mise en œuvre des résidences artistiques et culturelles. Julien et Nicolas, deux passionnés du monde culturel au dynamisme inépuisable seront donc régulièrement sur notre territoire durant les prochains mois pour nous faire vivre une programmation riche et variée, rayonnante sur l'ensemble du territoire et à destination de toutes les générations.

Une communication spécifique a, par ailleurs, été mise en place pour vous informer de tous les grands rendez-vous culturels de la Communauté de communes en 2023 et 2024.

Culture

Une programmation mouvementée 2023-2024 :

Plus d'une quinzaine de dates retenues sur la saison 2023-2024 invitant tous les publics et toutes les générations à découvrir différents univers culturels et artistiques :

- Carnage Productions : L'être recommandé (tout public / clown)
- Chicken Street Le Magnifique bon à rien (tout public / théâtre)
- Cie Colegram Un pour tous moi d'abord (tout public / théâtre)
- Cie du vide Rosemonde (tout public / clown)
- Isabelle Delavet Conteuse IN SITU (Jeune public / conte)
- Cie la Fauvette Comme toi tu me vois (tout public / cirque)
- Magik Fabrik Incognito (Jeune public / Clown)
- Compagnie Majordome A tiroirs Ouverts (Tout public / Jongle)
- Contrebrassens Concert (tout public / Chanson Française)
- Alain Bruel Quartet Jazz (tout public / Jazz)
- Omar Hassan (tout public / Tango Opéra)



Peinture réalisée par K.YoÔ

Culture

Quoi de neuf du côté de la Micro-Folie ?

Pour rappel, en juillet 2022, la Communauté de communes du Pays Gentiane a été retenue pour l'Appel à projets « Micro-Folie » émis par le Ministère de la Culture. En effet, en lien avec sa compétence culture et dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », la collectivité a proposé sa candidature afin d'accueillir et animer une Micro-Folie au sein du cinéma intercommunale à Riom-ès-Montagnes. Ce projet représente une formidable opportunité d'ouverture de notre programmation culturelle qui tend à améliorer l'accessibilité de ses habitants à la culture et au numérique.



A quoi va ressembler la Micro-Folie en Pays Gentiane ?

L'idée a été d'intégrer le dispositif à un équipement culturel intercommunal existant afin de mutualiser le matériel déjà en place. Le cinéma « Le Quai des Arts » situé à Riom-ès-Montagnes semblait donc se prêter tout à fait à l'exercice et permettait d'envisager de nombreuses activités et animations sur le long terme. Les porteurs de projets sont libres d'intégrer au musée numérique, des modules complémentaires selon les besoins du territoire. Ont ainsi été fléchés, pour alimenter le musée numérique installé dans la salle de projection, un espace de réalité virtuelle (contenus immersifs à 360°) ainsi que, à terme, un espace d'exposition à l'extérieur du cinéma. Disponibles en plusieurs langues, les contenus de la Micro-Folie s'adresseront à tous les publics, visiteurs comme habitants du territoire. L'objectif, pour la Communauté de communes, étant de mettre l'accent sur la médiation à destination des jeunes, et notamment des scolaires qui seront invités à participer à des visites, des ateliers, des rencontres autour de ces contenus d'une richesse infinie et qui permettront de développer différents projets sur le territoire en lien avec les établissements scolaires.

5 grandes résidences artistiques

5 grandes résidences artistiques, pluridisciplinaires permettant de rencontrer et travailler avec de grands artistes de talents :

- POJR Potentiel Bouthan (Portrait Phonique)
- Les Barjes Last clown (Clown + stage Clown)
- Justine Montmarché (Photographie et procédés anciens)
- K.YoÔ (Peinture murale)
- Rencontres intergénérationnelles autour des musiques traditionnelles et actuelles

Ce changement de politique culturelle et l'affirmation de la Communauté de communes du Pays Gentiane comme pilote de son projet a permis également de recréer des liens avec différents partenaires, notamment le Département. L'occasion de faire venir en Pays Gentiane, le festival « Jours de Danse ». Après une première approche en janvier 2023 et l'intervention des étudiants de la Manufacture d'Aurillac (école de Danse) au centre NAFSEP Geneviève-Champsaur, le festival va revenir en novembre 2023 avec le Centre National de la Danse de Lyon qui viendra en résidence en Pays Gentiane afin de proposer une véritable immersion dans le monde de la danse, guidée par des professionnels confirmés, aux élèves de tout le territoire. De nombreuses autres dates, grand public, sont également à venir entre 2023 et 2024, les dates



Qu'est-ce qu'une Micro-Folie ?

Le programme « Micro-Folie » est un dispositif culturel porté par le Ministère de la Culture et coordonné par la Villette en partenariat avec 12 institutions : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, le festival d'Avignon, l'Institution du monde arabe, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le Musée d'Orsay, le Musée du quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux-Grand Palais et Universcience. Ce dispositif propose donc des contenus culturels exceptionnels, mêlant ludique et technologie et pouvant s'installer dans tous les lieux existants, et regroupés dans un musée numérique. Beaux-arts, architecture, cultures scientifiques, spectacle vivant, c'est une porte ouverte sur la diversité des trésors de l'humanité pouvant être visités en mode libre ou en mode conférencier comme dans un véritable musée.



Les premiers pas de la Micro-Folie :

Le matériel étant arrivé à la fin du mois de mars, la micro-folie a dévoilé ses trésors durant le mois d'avril avec les premières animations proposées aux enfants de l'accueil de loisirs « Les graines de Gentiane » autour du « paysage dans l'art » puis des visites introductives proposées aux écoles du territoire pour une première découverte de l'outil avant les grandes vacances.

En juillet-août, la Micro-Folie a ouvert enfin ses portes au grand public durant 4 demi-journées en accès libre afin de donner l'occasion aux habitants et visiteurs du territoire de se familiariser avec l'outil et permettre la mise en œuvre de projets et médiation spécifique à compter de l'automne 2023. L'été a également été l'occasion de revenir vers les enfants de l'accueil de loisirs autour des thématiques de l'Astronomie (interventions de Philippe Morvan, Directeur de l'Observatoire d'Astronomie du Cézallier Cantalien), de l'âge de Pierre et de la magie accompagnées des explications et des ateliers animés par Mélanie Chalvignac, médiatrice micro-folie et coordinatrice du Pôle Culture-Patrimoine du Pays Gentiane.



Dans la continuité de l'affirmation de son rôle de pilote dans sa politique culturelle et d'une ouverture au plus grand nombre, la Communauté de communes du Pays Gentiane a fait le choix de proposer une saison culturelle 2023-2024 entièrement gratuite. En effet, cette année dite « de transition et d'essai » est l'occasion de renouer le lien avec les habitants du territoire et de proposer une programmation accessible à tous. L'ensemble des spectacles et concerts proposés ces années par le territoire sera donc gratuit pour tous les publics, dans la même optique que la Micro-Folie.

Tourisme

L'Office de Tourisme se digitalise

Une table tactile est désormais à disposition des visiteurs à l'accueil de l'office. Cette dernière permet de découvrir le territoire de façon autonome : itinéraire de randonnée, programme d'animations, prestataires... C'est également un outil d'aide à l'accompagnement pour les conseillers en séjour qui peuvent montrer de façon interactive aux visiteurs les activités dont ils leur parlent.

L'Office de Tourisme Destination Haut Cantal s'est par ailleurs doté d'un écran d'affichage dynamique en vitrine de l'office. Ce dernier diffuse de nombreuses informations : météo, idées d'activités, programme des manifestations du territoire. Cet affichage dynamique permet ainsi de ne plus avoir des présentoirs pour les affiches qui souffraient de nombreux désavantages : place limitée pour mettre tous les événements, soumis aux intempéries, les affiches se dégradaient rapidement.

Par ailleurs, depuis le mois d'avril et durant toute la saison et les vacances, l'Office de Tourisme Destination Haut Cantal envoie chaque semaine aux hébergeurs et aux personnes inscrites l'agenda hebdomadaire, en plus de l'affichage sur l'écran de l'office, la présence sur notre site internet et sur les sites touristiques de la région ; cela permet d'offrir une visibilité plus importante aux manifestations.

N'hésitez pas à nous transmettre vos événements pour que nous les diffusions, pour cela deux possibilités : vous pouvez les déclarer de façon autonome tous les jours et à n'importe quelle heure sur notre site : <https://www.destinationhautcantal.fr/declarez-votre-evenement/> ou par mail communication@destinationhautcantal.fr. Pour offrir une bonne visibilité, pensez à transmettre des affiches en jpg de bonne qualité ayant pour le plus petit côté une dimension minimum de 1200px.



Tourisme

La distinction de l'application numérique pour découvrir le château d'Apchon

La Communauté de Communes du Pays Gentiane a été récompensée et distinguée au titre d'un "Diplôme du Geste d'Or", catégorie impact social, le 29 novembre 2022 à Rungis (94) pour la création de l'application Visite d'Apchon, lancée début d'année.

Cette distinction nationale récompense et encourage les territoires qui se sont emparés de leurs patrimoines à travers les technologies numériques afin d'en développer la compréhension, l'audience, de décupler l'émotion de sa découverte et de favoriser une médiation patrimoniale large et inclusive tout en générant un impact positif sur le territoire.

Chose qui a été pleinement accomplie avec cette application qui valorise le patrimoine de la commune d'Apchon, et en particulier les ruines de son ancien Château.

La Communauté de Communes du Pays Gentiane en profite pour remercier Jean-Jacques CASSES, et son association Apchon Patrimoine au Cœur, pour son soutien précieux tout au long du projet.

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à télécharger l'application disponible sur les stores.



Pour télécharger l'application, scannez le QR code (ci-contre)

ou rendez-vous sur les plateformes de téléchargement mobile.



Application disponible sur Google play (Android) et l'App store (Iphone)

Le dispositif « Petites Villes de demain », c'est quoi ?

En avril 2021, la Communauté de communes du Pays Gentiane et les communes de Condat et de Riom-ès-Montagnes ont signé, avec l'Etat et le Conseil Départemental du Cantal, une convention d'adhésion au programme « Petites Villes de demain » dont elles étaient lauréates.

Ce dispositif a pour objectif global d'accompagner les villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités mais présentant des signes de fragilités et à donner aux territoires, les moyens de concrétiser les projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Concrètement, il s'agit pour les collectivités de trouver les réponses à de nombreuses problématiques afin d'améliorer la qualité de vie des habitants du Pays Gentiane, de favoriser l'installation de nouvelles populations sur le territoire et capter d'avantage les flux touristiques. Il s'agit donc de mettre en place une réflexion globale qui permettra aux deux centralités de retrouver et d'affirmer leur rôle de moteur au cœur de la Communauté de communes.

C'est un programme « cousu-main » qui reconnaît à chaque territoire ses enjeux propres, ajuste les moyens mobilisables et mise sur l'implication citoyenne et l'innovation. Ainsi, chaque territoire peut développer et affiner ses actions selon différentes thématiques et peut flécher ses interventions, sur :

- Le soutien et développement des commerces et des services ; La valorisation du patrimoine et de la culture ; La mobilité et l'accessibilité pour tous ; L'amélioration du cadre de vie et la réflexion autour des services publics ; La mise en valeur du parc bâti et l'amélioration de l'habitat ; La prise en compte de la transition écologique et énergétique du territoire ; Le développement de l'offre de services aux jeunes, familles et personnes âgées ; L'implication citoyenne.



La démarche PVD en Pays Gentiane

Sur notre territoire du Pays Gentiane, le projet PVD s'est déroulé en effectuant plusieurs étapes visant à la construction des Plans Guides d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) propres à chacune des communes. La première phase de ce travail a consisté en la réalisation d'un diagnostic exhaustif qui avait pour objectif de définir les enjeux, socles de réflexion pour constituer les leviers de la revitalisation des centres-bourgs. Il a permis également de mettre en évidence les différents secteurs d'intervention prioritaires et les problématiques attenantes.

Afin de traiter ces enjeux et les questionnements ressortis du diagnostic, une seconde phase de réflexion a ensuite été lancée afin de travailler à des scénarios d'intervention selon différents axes qui ont été étudiés et interrogés avec les élus et les acteurs du territoire, lors d'ateliers participatifs, afin de composer les prémices du plan guide. De cette phase ont alors été validés les périmètres ORT (comprenant l'ensemble des projets pour la revitalisation des centres-bourgs), le phasage des actions (en mettant en parallèle projet et fonctionnement du bourg pendant la durée des travaux) ainsi que les différents secteurs et espaces transformés.

L'année 2021 a consisté en la préfiguration et l'instauration du dispositif en Pays Gentiane avec la réalisation d'un diagnostic pluri-thématique appuyé par différentes études co-financées par la Banque des Territoires (Etude de qualification de l'offre d'hébergement touristique, étude d'amélioration de l'offre de services aux familles ...). En 2022, la démarche est rentrée plus encore dans une optique d'opérationnalité avec l'écriture de l'Opération de Revitalisation de Territoires, la définition des axes et enjeux d'interventions, le tracé des périmètres d'actions ainsi que les phasages d'actions au sein des Plans Guides.

Le 12 janvier 2023, les trois collectivités se sont retrouvées, aux côtés de la Préfecture et du Département, autour de la signature de cette Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) afin de s'engager ensemble dans la mise en œuvre de ces différentes actions et la concrétisation des projets.



La mobilité et l'accessibilité au centre des réflexions de la Communauté de communes du Pays Gentiane :

Le mercredi 14 juin dernier, la Communauté de communes, en partenariat avec le programme « Handicap et Société » et l'AFAPCA, a organisé sa première matinée d'ateliers participatifs et d'échanges visant à sensibiliser les acteurs des territoires à la prise en compte des problématiques de mobilité dans les aménagements de centres-bourgs. Après une introduction au dispositif « Petites Villes de Demain » et des actions des partenaires, les participants ont été invités à « se mettre à la place de » lors de quatre ateliers immersifs encadrés par le Centre de la Sclérose en Plaque Geneviève Champsaur de Riom-ès-Montagnes, L'association « Surdi15 » et l'association « Voir Ensemble 15 ». L'objectif des ateliers de mise en situation était de plonger les participants dans le quotidien des personnes dites « empêchés » dans une action aussi simple que de traverser un centre-bourg. Pour de nombreux habitants et usagers des territoires, se rendre à un commerce, à un service ou encore à un lieu de santé est une expérience anxiogène et fatigante. Bien que la majorité d'entre nous soit consciente de la nécessité d'avoir des services, des commerces et des espaces publics accessibles et adaptés, la réalité n'en est pas moins différente. Si l'on entend rapidement « handicap » lorsque l'on aborde les problématiques de mobilité, on oublie trop souvent que l'ensemble des habitants peut, dans son quotidien, éprouver des difficultés dans ses déplacements et l'accès aux services. On peut citer les parents ou Assistantes Maternelles qui sont amenés à se déplacer avec des poussettes et des enfants en bas âges, des personnes âgées, ... Or les centres-bourgs se révèlent très souvent mal aménagés, peu adaptés, mal signalisés ... La voiture, ayant une place importante et centrale dans nos modes de déplacement en territoire rural, est également omniprésente en centre-bourg et l'on peut noter les nombreuses incivilités rencontrées (stationnement sur des parking réservés, stationnement sur les trottoirs obligeant les piétons à circuler sur la chaussée et à se mettre en danger, pas de mise en sécurité des passages piétons, bateaux non adaptés ...).

Pour aller plus loin, la Communauté de communes du Pays Gentiane continue son partenariat avec les différents acteurs et structures concernés afin de développer des projets à différentes échelles et ainsi améliorer le cadre de vie de tous les usagers de son territoire. Certaines de ces solutions pourront, par ailleurs, être intégrées dans le Programme TIMS (Territoire Inclusion Mobilité Sobriété). Pour cela, un groupe de travail a été constitué à cheval entre le dispositif « Petites Villes de Demain » et de la « Convention Territoriale Globale ».



Les premiers projets émergents :

La requalification de l'aile du collège Georges Bataille de Riom-ès-Montagnes, un projet intercommunal structurant au service de l'ensemble des habitants du Pays Gentiane :

En 2021, une étude conjointe à la démarche « Petites Villes de Demain » et à celle de l'écriture de la nouvelle « Convention Territoriale Globale » a été menée afin de permettre au territoire de qualifier et d'améliorer l'offre de services à la population, notamment des familles, et les réponses aux besoins multigénérationnels. Cette étude a conclu en la nécessité de valoriser les services existants, trop peu lisibles pour les habitants et usagers du territoire, et de trouver de nouveaux espaces pour répondre aux engagements à venir pris avec la CAF et la MSA, dans le cadre de la CTG.

Aussi, après un travail de réflexion, il a été acté la création d'un pôle central intercommunal, rayonnant, permettant de proposer à l'ensemble des habitants, un guichet unique bien identifié de tous, regroupant l'ensemble des services aux familles. Ce pôle permettrait de regrouper les services existants tels que l'ALSH, le RPE, le CLIC, le conseiller numérique et de trouver des espaces pour installer les nouveaux pôles comme l'espace d'accueil Enfants-Parents, l'espace ados, ... Au fur et à mesure de la réflexion, il a été validé le glissement de l'ensemble des services de la Communauté de communes du Pays Gentiane présents dans l'actuelle gare : L'Espace France Service ainsi que les bureaux administratifs de la collectivité. Ainsi, le site se positionnerait comme un véritable pôle intercommunal regroupant l'ensemble des services dédiés à tous les habitants et usagers du territoire et avec une branche « famille-jeunesse » prononcée.

Grâce à la démarche PVD et à l'identification des bâtiments à fort intérêt, il a été jugé pertinent et judicieux d'intégrer ce projet au sein de l'aile vacante du collège Georges Bataille, en plein cœur du centre-bourg de Riom-ès-Montagnes.

Une étude de programmation a été lancée en début d'année 2022 afin de permettre aux élus et techniciens de la Communauté de communes de mieux se représenter ce projet et de trouver les meilleures réponses d'agencement des services en fonction des besoins de tous et des attentes du public.

Fin juin 2023, la Communauté de communes du Pays Gentiane a lancé un marché public pour le démarrage de la maîtrise d'œuvre du pôle afin d'être en mesure de lancer les premiers travaux dès le milieu d'année 2024. L'architecte sélectionné est le cabinet ESTIVAL ARCHITECTURE (Aurillac) qui a démarré son étude au mois de juillet.

CLIC

Lors du bilan de l'année 2022, Gladys et Samantha ont pu présenter aux élus et aux différents acteurs de la santé du territoire, l'évolution de leurs missions, leurs statistiques, leur budget, ainsi que leur projet pour cette année 2023.

Sur ces différents chiffres nous avons pu observer qu'elles ont accompagné 409 personnes dans leurs démarches de maintien à domicile dont 156 nouveaux, le tout sur un périmètre rassemblant 35 communes. Ce chiffre est en évolution depuis les dernières années (328 personnes accompagnés en 2021).

En quelques chiffres :

- 583 entretiens réalisés
- 93% au domicile des personnes concernées
- 71% de femmes
- 45% entre 80 et 89 ans

Informations et aides apportées : pour 45%, l'accès aux droits et pour 21%, la mise en place de solutions d'amélioration pour le maintien à domicile.



ZOOM SUR... LA CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE

« UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE ... »

Les démarches et actes numériques sont de plus en plus présents dans nos quotidiens. Ce n'est pas toujours simple de s'y retrouver voir même angoissant pour bon nombre d'entre nous. Aussi, Angélique Morin, Conseillère numérique du Pays Gentiane vous propose un accompagnement, entièrement gratuit, au plus proche de vos besoins. Au travers de temps individuels sur rendez-vous, possibles au sein de l'Espace France Services de Riom-ès-Montagnes ou directement dans vos communes, elle vous guide vers une prise en main sereine des différents outils et interfaces numériques pour atteindre une aisance et autonomie complète dans toutes vos démarches. Les sujets sont multiples et les thématiques diverses. N'hésitez pas à prendre contact avec elle pour de simples explications comme pour des usages plus avancés.

Pour plus de renseignements
Contactez Angélique MORIN

☎ 04 71 78 29 50
✉ cn-efs@pays-gentiane.com

SÉCURITÉ

- Sécuriser ses mails de passerelles et changer l'adresse de ses données personnelles et son identité numérique
- Comprendre les paramètres de sécurité sur tablettes, PC, smartphone, objets connectés
- Faire des sauvegardes et des mises à jour
- Choisir sa protection antivirus, anti-spam, VPN etc.
- Se connecter à un réseau privé ou du web public
- Reconnaître les sites internet, les mails et les données
- Reconnaître l'usage des données et leur usage des utilisateurs. Limiter le temps de connexion

CULTURE NUMÉRIQUE

COMPRENDRE LE VOCABULAIRE ET UTILISER AISÉMENT SES APPAREILS :

TABLETTE ET SMARTPHONE

- Système d'exploitation (IOS, Android etc)
- Interface et écran tactile
- Inténet et widgets (y compris)
- Applications et dossiers
- Paramètres et paramètres
- Installation/désinstallation d'applications etc...

ORDINATEUR

- Tour et périphériques (souris, clavier, imprimante etc...)
- OS et Bureau (windows)
- Architecture selon le
- Logiciels, dossiers et sauvegarde
- Paramètres

VIE QUOTIDIENNE

- Gérer son planning ou son agenda numérique (PDA, calendrier)
- Faire des courses (ls et consulter, suivi)
- Écrire un courrier le maille en page
- Communiquer (transmettre des informations)
- Suivre la sécurité de son enfant
- Réaliser des outils sereinement

ATELIERS
Numériques

USAGES PROFESSIONNELS

- Utiliser un ordinateur de bureau personnel
- Interfaces logiciels métier (pour culture en pleins, agriculteurs etc...)
- Orientation vers les structures dédiées
- Maîtrise des réseaux pour les associations

USAGES COURANTS

- Gérer ses mails
- Rédiger un document, un courriel
- Utiliser les navigateurs internet
- Optimiser ses recherches d'informations
- Créer un tableau de bord et un diagramme
- Numériser et envoyer un document

LOISIR INTERNET ET MULTIMÉDIAS

- Surfer sur internet sans risques
- Rechercher et sélectionner l'information
- Trouver les sur les images et son la vidéo
- Utiliser les réseaux sociaux, communiquer avec ses proches

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Créer un espace personnel - Utiliser les interfaces

- INSEE
- CAF
- ANIS
- AMPLI / MSA
- Mon espace santé
- Mon espace Numérique
- Pôle emploi
- Urssaf
- site Hébergement
- France Connect
- Service Public
- Prévention à la source
- Formulaire administratif (Pn.covid)
- EDF (tableau de bord personnel)
- Intégral
- Finances (détails de la situation)

QUOI DE NEUF DU CÔTÉ DE L'ESPACE FRANCE SERVICES ?

BESOIN D'AIDE POUR VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Une information de premier niveau, des ateliers numériques pour favoriser l'apprentissage et développer les usages, des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un réseau de neuf partenaires (CPAM, CAF, Pôle Emploi, ANTS, MSA, IMPÔTS, CARSAT, LA POSTE, POINT JUSTICE)

N'hésitez pas,

La Maison France Service Pays Gentiane, place de la gare à Riom-ès-montagnes, vous accompagne gratuitement au quotidien, pour par exemple créer un compte France Connect, chercher un emploi, préparer votre retraite, attendre un enfant, faire face à un litige, un remboursement de soins, déclarer vos revenus, faire une demande de permis de conduire ou de carte d'immatriculation d'un véhicule, demander une aide d'allocation logement entre autres...

Des ateliers seront mis en place dès la rentrée notamment pour la déclaration des armes de chasse.

DES JOURNEES PORTES OUVERTES seront organisées au sein de nos locaux pour venir découvrir nos services du lundi 2 octobre au 14 octobre 2023.

QUOI DE NEUF DU CÔTÉ SANTÉ ?

Maison de Santé Pluridisciplinaires de Riom-ès-Montagnes

Deux Kinésithérapeutes intègrent la structure, découvrez leurs motivations et leurs parcours professionnels :

« Nos motivations à rejoindre la MSP de Riom-ès-Montagnes sont multiples. Après une dizaine d'année dans la Drôme, nous recherchons pour nous et nos enfants un territoire qui nous permette de nous rapprocher de notre famille, de développer nos passions pour les activités de pleine nature en montagne et bien entendu un département où l'on aurait un réel impact sur l'offre de soins.



« Kinésithérapeute depuis 2012 de la fondation Boris Dolto (EFOM), j'ai orienté ma spécificité d'exercice selon plusieurs axes à savoir la pratique avancée en trouble musculosquelettiques, la prise en charge des sportifs.ves (détenteur du DU trail-running), la rééducation fonctionnelle (gériatrie, neurologie, soins à domicile) et la prise en charge des problématiques de réentraînement à l'effort (cardio, respi, oncologie, ...) »

C'est tout naturellement que nous avons sélectionné la Communauté de communes du Pays Gentiane et plus particulièrement Riom-ès-Montagnes pour notre nouvelle aventure, avec grand espoir de développer une pratique basée sur l'interprofessionnalité. Vous pouvez nous joindre depuis le 21 août 2023 au 0660558839. Au plaisir de vous rencontrer. »



« Kinésithérapeute depuis 2012, j'ai d'abord exercé en service d'ortho-gériatrie sur Paris jusqu'en 2015. En 2016, j'ai exercé à Dieulefit Santé qui est un centre spécialisé en réadaptation cardio-respiratoire. Je suis en activité libérale depuis 2017, avec une spécialisation en pelvi-périnéologie féminine et périnatale. Comme Quentin, je garde également une pratique variée avec la rééducation fonctionnelle, le réentraînement à l'effort et MDT (McKenzie) »

QUOI DE NEUF DU CÔTÉ DU TRANSPORT EN PAYS GENTIANE ?

ZOOM SUR LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Le fonctionnement du transport à la demande ainsi que le tarif restent inchangés jusqu'au 31 Décembre 2023.

Les jours de fonctionnement sont les Mardi, Mercredis, et samedis matin et les jeudis après-midi.

Le tarif est de 3€ l'aller et 5€ l'aller/retour.

Les personnes désirant se déplacer à RIOM-ès-MONTAGNES peuvent réserver leur déplacement la veille avant 18h auprès des transporteurs suivants :

- Pour les communes de Apchon, Saint Hippolyte, Le Claux, Cheylade et Collandres : Alliance Ambulances au 04 71 78 02 51.

- Pour les communes de Saint Etienne de Chomeil, Menet, Valette, Trizac, Riom-ès-Montagnes, Saint Amandin, Marchastel, Lugarde : Arnaud MEGRET au 04 70 40 25 04.

- Pour les habitants des communes de Chanterelle, Condat, Montboudif, Saint Bonnet de Condat, ils peuvent se déplacer à Condat en réservant leur trajet auprès d'Alliances Ambulances au 04-71-78-02-51, la veille avant 18h.

Pour toute demande d'inscription ou de renseignements liées aux transports

CONTACTEZ la Communauté de Communes du Pays Gentiane

☎ 04-71-78-29-50

✉ eps@pays-gentiane.com

ZOOM SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE :

La rentrée 2023-2024 connaît quelques changements concernant les modalités et le règlement du transport scolaire.

En effet, le formulaire d'inscription en version « papier » a été supprimé au printemps 2023. Une interface d'inscription sur le site internet de La Région Auvergne Rhône Alpes a été créé permettant aux familles d'inscrire elles-mêmes leurs enfants. Environ 160 élèves sont inscrits et répartis sur les 14 circuits de transport scolaire présents sur le Pays Gentiane.

Pour les nouveaux arrivants, il est toujours possible de s'inscrire sur la plateforme en se rattachant à un point d'arrêt déjà existant. Pour les demandes de création de nouveaux points d'arrêt, il sera possible d'en faire la demande entre le 4 Septembre et le 6 Octobre 2023.



Les permanences à venir de l'Espace France Services

PROTECTION SOCIALE / AMÉLIORATION DE L'HABITAT

CAF du Cantal

Tél : 32 30

Permanence par visio-conférences
(Rendez-vous au 04 71 78 29 50)

Carsat Auvergne – Service social

Tél : 36 46

Permanence sur rendez-vous au 36 46
et dire « service social »

Centre AEMO – Action Éducative en Milieu Ouvert

Tél : 04 71 40 62 22

CICAS retraite complémentaire AGIRC - ARRCO

Tél : 0 820 200 189

Permanence sur rendez-vous

Centre Local d'Information et de Coordination
du Haut-Cantal

Sur rendez-vous

Tél : 04 71 78 25 10

CPAM – Caisse Primaire d'Assurance du Maladie du Cantal

Tél : 36 46

Permanence par visio-conférences
(Rendez-vous au 04 71 78 29 50)

Permanence physique :

les jeudis de 9h à 11h30 de semaines impaires
Sans rendez-vous (sauf vacances scolaires)

MSA – Mutualité Sociale Agricole

Tél : 04 71 646 646

Permanence sur rendez-vous

OC'TÉHA Territoire – Habitat - Aménagement

Tél : 04 71 45 62 12 – 07 50 59 91 27

Permanence sur rendez-vous

JEUNESSE / FORMATION / EMPLOI

AFAPCA – Centre de Ressources et d'Ingénierie
pour l'Insertion et l'Emploi

Permanences sur rendez-vous

Tél : 04 71 43 07 20

AGESI – Association Gestion Service Insertion

Tél : 04 71 48 89 00

AEMR – Aménagement du Travail et de l'Emploi
en Milieu Rural

Tél : 09 73 62 70 23

Cap Emploi 15

Permanence sur rendez-vous

Tél : 04 71 48 89 00

CIBC – Centre Interinstitutionnel de Bilan de
Compétences

Permanence sur rendez-vous

Tél : 04 71 48 09 83

DDETSPP – Direction départementale de
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations

Tél : 04 63 27 32 00

Mission Locale Hautes Terres Nord-Ouest
Cantal

Avec ou sans rendez-vous

Tél : 04 71 67 31 11

Permanence les 2ème et 4ème mardi du mois
de 14h à 16h

Osengo by Aformac

Formation continue et en alternance

Tél : 04 71 64 59 65

Pôle Emploi

Sur convocation

Tél : 39 49

CHAMBRES CONSULAIRES / ACCOMPAGNEMENT D'ACTIFS

CCI – Chambre de Commerce et d'Industrie

Permanence sur rendez-vous

Tél : 04 71 45 40 40

Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal

Permanence sur rendez-vous

Tél : 04 71 45 65 00

France Active Auvergne

Permanence sur rendez-vous

Tél : 04 73 34 22 63

DROIT – JUSTICE – FINANCES

Banque de France

Tél : 04 71 46 24 96

CDAD – Conseil Départemental de l'Accès
au Droit

Permanence sur rendez-vous

Tél : 04 71 43 00 10

CIDFF – Centre d'Information sur les Droits
des Femmes et des Familles

Tél : 04 71 46 89 50

SPIP – Service Pénitentiaire d'Insertion
et de Probation

Sur convocation

Tél : 04 71 48 93 00

LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Une question ou une démarche à effectuer auprès de nos services ?

Nos offres de service évoluent à compter de septembre 2023 !

Désormais, un animateur de la Maison France Services de Riom-Es-Montagnes
peut vous accompagner sur Ameli.

Si vos démarches sont plus complexes, la Caisse primaire d'assurance maladie vous
propose un rendez-vous par Visio-accueil au sein de la Maison France Services.

Ce dispositif vous permet de dialoguer en direct avec un conseiller de la CPAM qui
est mobilisé sur les mêmes horaires d'ouverture que la Maison France services.

France Service du Pays de Gentiane

Place de la Gare 15400 Riom-Es-Montagnes

Du Lundi au Vendredi :

de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 16h00

Contact / Infos / Rendez-vous : 04 71 78 29 50

«LA LETTRE D'INFOS DU PAYS GENTIANE»

Parution : Septembre 2023 - Direction de publication : Valérie CABECAS

Rédaction : Agents de la Communauté de Communes

Crédits photos: Communauté de Communes du Pays Gentiane

Conception : MD DESIGN - Manon DEFLISQUE

Impression : Imprimerie BESSE - Riom-ès-Montagnes - Dépôt légal : en cours



<http://www.pays-gentiane.com>